

**Comité de pilotage CTMA
Bracieux, le 28 février 2019
Compte-rendu**

Etaients présents :

Membres du Comité syndical du SEBB :

Bernard Biette (CC Val de Cher Controis), Christophe Bonnet (CC Portes de Sologne), Claude Bourdin (CC Cœur de Sologne), Jean Cassier (CC Sauldre et Sologne), Jean-Louis Dupont (CC Sologne des Etangs), Jérôme Ferré (CC Romorantinais et Monestois), Michel Gaudé (CC Portes de Sologne), Pascal Goubert (CC Cœur de Sologne), Jean-Jacques Goujon (CC Val de Sully), Olivier Grugier (CC Portes de Sologne), Guy Landry (CC Sauldre et Sologne), Michel Maurice (CC Grand Chambord), Hélène Pailloux (CC Grand Chambord), Michèle Robert (CC Sauldre et Sologne), Jean-Pierre Sarradin (Agglopolys), Yves Savale (CC Sologne des Etangs), André Simon (CC Val de Cher Controis), Didier Tarquis (CC Cœur de Sologne), Jean-Yves Thémiot (CC Sologne des Rivières), Alix Thillier (CC Sologne des Etangs), Anne-Marie Thomas (CC Grand Chambord).

Partenaires institutionnels et techniques :

Fabien Cavaillé (Conseil Départemental de Loir-et-Cher), Marine Colombey (Agence Française de Biodiversité du Loiret), Valérie Ducrotoy (Conseil Départemental du Loiret), Céline Gaumet (Direction Départementale des Territoires de Loir-et-Cher), Michel Godron (Comité Central Agricole de Sologne), Sébastien Kopp (Direction Départementale des Territoires de Loir-et-Cher), Fanny Lebarbier (CC Val de Cher Controis), Yann Lebourder (Agence Française de Biodiversité de Loir-et-Cher), Isabelle Meresse (Agence de l'Eau Loire Bretagne), Mylène Moreau (Agence Régionale de la Biodiversité Centre Val de Loire), Jean-Pierre Rabier (Association de Sauvegarde des Moulins à Eau de Loir-et-Cher).

Personnel SEBB :

Nathalie Besnard, secrétaire SEBB,
Marcelline Charpentier, Animatrice CTMA Beuvron SEBB.

Etaients excusés :

Membres du Comité syndical du SEBB :

Jean-Noël Chappuis (Agglopolys), Jack Terrier (CC Sologne des Etangs),

Partenaires institutionnels et techniques :

Morgane Guillot (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), Isabelle Parot (Fédération de Pêche de Loir-et-Cher), Aude Wallet (Union Régionale du Centre des Intérêts Aquatiques et Piscicoles),

Personnel SEBB :

Dominique Béguin (Technicien de rivières SEBB).

Objet de la réunion :

- Rappels sur l'évolution du syndicat et mise en œuvre de la GEMAPI,
- Bilan des actions réalisées en 2018 (programmes 2016, 2017 et 2018),
- Actions prévues en 2019,
- Proposition d'avenant au contrat 2019, 2020 et 2021.

Déroulement de la réunion :

- Accueil de Monsieur Debuigne,
- Exposé de Madame Charpentier (présentation power point ci-joint),

Discussions/échanges :

- **Refus des propriétaires :**

La Déclaration d'Intérêt Général permet d'intervenir sur les propriétés privées avec des fonds publics mais ne peut pas contraindre le propriétaire privé à la réalisation des travaux. Pour réaliser les travaux, le SEBB doit faire signer une autorisation aux propriétaires. Ceci est valable pour tous les travaux non réglementaires.

Pour les travaux réglementaires comme la mise en conformité des ouvrages situés sur les secteurs classés liste 2 (obligation de rétablissement de la libre circulation des poissons et des sédiments), le propriétaire est contraint par les services de la police de l'eau (Direction Départementale des Territoires et Agence Française de Biodiversité) à la réalisation des travaux.

- **Différences entre évaluation et coût des actions**

La différence entre l'évaluation et le coût des actions est lié à une mauvaise évaluation au départ du bureau d'études qui applique des coûts forfaitaires à chaque opération sans tenir compte des spécificités et des contraintes de terrain.

- **Données biologiques / biodiversité**

Le Comité Central Agricole de Sologne organise ses rencontres intersolognotes le 24 avril 2019 sur le thème de la biodiversité. Les données sur la biodiversité des rivières du bassin du Beuvron sont centralisées sur le site internet de l'Agence de l'Eau. Elles regroupent des données collectées par l'Agence Française de Biodiversité ou les Fédérations de Pêches sur le peuplement piscicole (pêches électriques), par le Conseil Départemental de Loir-et-Cher qui effectue des mesures d'invertébrés ou par des prestataires privés missionnés par l'Agence de l'Eau.

- **Financement des travaux sur les ouvrages**

Le financement possible des démantèlements d'ouvrages < 50 cm est de 80% maximum (60% maximum Agence de l'Eau 10^{ème} programme et 20% maximum Région Centre Val de Loire) tandis que le financement des démantèlements d'ouvrages > 50 cm est de 100% maximum (80% maximum Agence de l'Eau 10^{ème} programme et 20% maximum Région Centre Val de Loire). Cette règle provient d'une note de service interne à l'agence qui considère que lorsque l'ouvrage est inférieur à 50 cm, l'opération relève davantage de la restauration de cours d'eau que d'un démantèlement d'ouvrage.

- **Qualité physico-chimique de l'eau**

Les actions mises en œuvre par le syndicat ont des impacts sur la qualité biologique des rivières. En augmentant la diversité des habitats, ils favorisent la biodiversité. Ils améliorent également les capacités d'autoépuration des cours d'eau.

Pour ce qui concerne l'élimination des micropolluants et autres résidus médicamenteux, des études sont menées par des chercheurs depuis plusieurs années. Les solutions consistent à améliorer le traitement des eaux usées dans les stations d'épuration. Ces actions ne sont pas menées par le SEBB mais par les organismes compétents en matière d'assainissement.

- **Préparation de l'avenant**

L'avenant doit être proposé mi-mars pour être validé en juin par les instances de l'Agence de l'Eau, de la Région et du Conseil Départemental du Loiret. Il sera présenté lors d'une réunion de bureau.

Interventions des financeurs

Conseil Départemental du Loiret

Le Conseil Départemental informe le SEBB que des propositions d'ajustement de son dispositif d'aide sur les milieux aquatiques sont actuellement à l'étude afin de l'adapter aux nouvelles modalités du 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau. Elles seront soumises à la validation de l'assemblée départementale lors de la session plénière de juin 2019.

Conseil Régional Centre Val de Loire

Le Conseil Régional Centre Val de Loire félicite le SEBB pour le travail effectué au cours de l'année pour rattraper le retard pris dans l'exécution du programme d'actions et tout le travail administratif réalisé pour la mise en place de la GEMAPI et la fusion des syndicats. Il faut désormais travailler sur l'avenant (qui sera proposé en CPR et ensuite signé par la Région Centre Val de Loire).

Agence de l'Eau Loire Bretagne

L'Agence de l'Eau est entrée dans son 11^{ème} programme d'interventions depuis le 1^{er} janvier 2019. Les budgets de ce 11^{ème} programme sont contraints même si le volet milieux aquatiques semble ne pas avoir subi trop de baisse.

L'avenant au CTMA resterait financé selon les taux du 10^{ème} programme jusqu'à sa fin mais il doit progressivement s'adapter aux modalités du 11^{ème} programme, à savoir :

- Actions efficaces et structurantes à mettre en œuvre (baisser le nombre d'opérations sur la végétation : arrêt des financements pour les travaux d'entretien).
- Contrat territorial basé sur du réalisable et non du prévisionnel avec une valeur cible de 80% des actions prévues au contrat.